

Les déterminants socioculturels et anthropologiques de la pratique matrimoniale dans la contrée de Msirda

The socio-cultural and anthropological determinants of marriage practice in the region of Msirda

Date de reception: 22/12/2022; Date acceptance: 18/07/2023

Résumé

Cette étude dévoile quelques points majeurs de l'aspect socio culturel et anthropologique des mariages consanguins à Msirda , citons que la part des parents dans la réalisation de ce type d'unions n'est pas négligeable, en outre, cette union semble être un instrument de renforcement de la relation entre les frères dans la région et elle se maintient dans la société malgré la modernisation. L'étude montre aussi qu'il existe parmi les couples formés une relation significative entre les facteurs étudiés (niveau d'instruction, l'âge au premier mariage) et les mariages consanguins.

Mots clés: mariage; consanguinité; facteurs socioculturels; anthropologie; Msirda.

Nedjlaà Mortad *

Université Abou Bakr Belkaid, Tlemcen, Algérie.

Abstract

This study reveals some major points of the socio-cultural and anthropological aspect of consanguineous marriages in Msirda, let us quote that the part of the parents in the realization of this type of unions is not negligible, moreover, this union seems to be an instrument of strengthening the relationship between the brothers in the region and it is maintained in society despite modernization. The study also shows that among the couples formed there is a significant relationship between the factors studied (level of education, age at first marriage) and consanguineous marriages.

Keywords: marriage ; consanguinity ; socio cultural factors; anthropology; Msirda.

ملخص

تكشف هذه الدراسة عن بعض النقاط الرئيسية في الجانب الاجتماعي والثقافي والأنثروبولوجي لزواج الأقارب في مسردة ، فدور الوالدين في تحقيق هذا النوع من الزيجات ليس مهماً ، علاوة على ذلك ، يبدو أن هذا النوع من الترابط يقوي العلاقة بين الأشقاء في المنطقة ويحافظ عليها في المجتمع رغم التطور التكنولوجي. كما أظهرت الدراسة أن هناك علاقة معنوية مهمة بين العوامل المدروسة (مستوى التعليم ، والعمر عند الزواج الأول) وزواج الأقارب .

الكلمات المفتاحية: الزواج ؛ العوامل الاجتماعية والثقافية ؛ القرابة ؛ الأنثروبولوجيا ؛ مسردة .

* Corresponding author, e-mail: nmortad@gmail.com

Introduction

Dans le monde arabe, les unions consanguines sont très courantes. La multiplicité de ces unions forme des familles qui peuvent s'accroître et constituer des clans et même des tribus dont la consanguinité intérieure va devenir très importante (Chalbi, 1997).

En Algérie, comme dans d'autres pays arabes, la pratique des mariages consanguins constitue encore aujourd'hui un phénomène social particulièrement préoccupant. En effet, c'est une tradition arabe et musulmane, au nom d'une sécurité financière et affective, mais au prix de la santé des enfants, qui courent le risque de maladies génétiques plus que d'autres.

Les études sur la consanguinité, forme particulière de l'endogamie, peuvent se résumer en deux tendances selon qu'elles explorent les causes ou les conséquences de ce phénomène :

D'un côté, l'approche privilégiant les facteurs biologiques et génétiques s'intéressant de manière particulière aux conséquences, établies du moins théoriquement, selon lesquelles un mariage entre conjoints proches peut entraîner chez leurs enfants des déficiences dites de développement (Freia-Maia et Lisboa, 1984).

D'un autre côté, il y a l'approche qui s'intéresse aux causes qui favorisent le choix de cette forme de mariage. Elle privilégie les facteurs d'ordre culturel et socio-économique (Khlaf, 1988). Cette question d'unions consanguines mérite d'être étudiée, vu la rareté des études qui traitent ce sujet jusqu'à présent en Algérie ; qui reste néanmoins un pays arabo-musulman dont les motivations de cette pratique ne manquent pas.

Cette étude vise à montrer le niveau de consanguinité dans la tribu de Msirda, et les différents facteurs socio-culturels associés à cette pratique matrimoniale de cette population.

Le mariage.....le choix du conjointla consanguinité

(Girard., 1964) rapporte que le choix du conjoint ne se fait pas au hasard; il est dans une large mesure socialement déterminé, puisque en dépit de la mobilité croissante de population les mariages sont le plus souvent contractés entre personnes ayant la même origine géographique, et que, la proportion de conjoints de même origine sociale l'emporte largement sur ce que donnerait une répartition au hasard des unions.

De plus, dans l'histoire des peuples, le mariage a pris progressivement une signification particulière avec l'institution des biens et de la propriété, les implications sociales, culturelles, économiques et religieuses dans la vie quotidienne des individus. Considérée sous cet angle, l'étude du type de choix du conjoint contribue ainsi à distinguer le type de société (Ben M'rad et Chalbi., 2004).

L'union consanguine

La famille constitue une unité fondamentale de la vie en société, elle comprend essentiellement un mari et son épouse.

Littéralement, le terme « mariage consanguin » est défini comme le mariage entre parents de sang. Par ailleurs, les généticiens ont défini les unions entre personnes biologiquement liées comme celles entre cousins au second degré ou plus comme unions consanguines (Thornhill, 1991 in Hoben *et al*, 2010).

(Bideau *et al*., 1994) avance que la consanguinité peut être considérée comme une «super-endogamie». Le conjoint n'est plus seulement choisi parmi les habitants du même village, mais parmi les apparentés qui, la plupart du temps mais non obligatoirement, résident dans le même lieu.

La consanguinité est la conséquence des contraintes démographiques (dimension de la famille), des comportements matrimoniaux (règles sociales) et des facteurs socio-économiques et culturels (approbation du sol et son mode de transmission) (Baali, 1994).

Cette pratique – que l'on peut qualifier de mariage préférentiel (Lévi-Strauss., 1968) – avait le triple avantage pour le clan paternel de lui éviter de perdre une de ses femmes (qui pourra continuer à coudre, broder, etc., pour lui), de ne pas provoquer la dispersion de la terre lui appartenant (dans une société rurale où les femmes sont censées hériter, cela est particulièrement important) et d'empêcher la corruption de son sang (la perte de la noblesse attribuée aux ancêtres).

Définition de la zone étudiée

La population étudiée occupe l'extrémité Nord-Ouest de l'Algérie, touche à la fois la mer méditerranéenne et le royaume du Maroc avec les limites suivantes : au Nord, la mer méditerranéenne, à l'Est, les douars Souahlia, au Sud, la commune de Souani, à l'Ouest, la frontière algéro-marocaine (Figure 1).

Cette région tire son originalité, non seulement de son relief ou de sa texture géologique, mais encore de la variété de ses paysages, de sa climatologie, enfin de la faiblesse de la pénétration européenne jusqu'en 1955 (Ruffié *et al.*, 1962).



Figure 1: Localisation géographique de la région de MSIRDA

La consanguinité en Algérie

Revue des données statistiques

(Bedrouni, 2005) dénote que malgré les changements qui se sont produits, le mariage et la vie de couple gardent un caractère fortement valorisé pour les Algériens.

Le modèle nuptial algérien a connu cependant, une véritable révolution matrimoniale. En dehors du célibat définitif qui est resté négligeable, l'ensemble des autres caractéristiques du modèle à savoir l'âge au premier mariage, le choix du conjoint, la nature du lien conjugal ainsi que sa stabilité, le remariage ont subi tous des transformations importantes.

Ces dernières n'ont pas eu les mêmes impacts à travers tout le territoire national. Des disparités considérables sont cependant observées selon les régions, les wilayas et le milieu de résidence.

Les déterminants socio culturels des mariages consanguins dans la région de Msirda

Fréquence des unions consanguines

Chez la population de Msirda, le pourcentage de consanguinité est de l'ordre de 30.85 % de l'ensemble des couples étudiés (285 couples) : (14.89 % d'unions avec des cousins du 1^{er} degré, 15.95 % d'unions avec des cousins du 2^{ème} degré) et 69.31% d'unions appartenant à la catégorie « autres liens » (Figure 2).

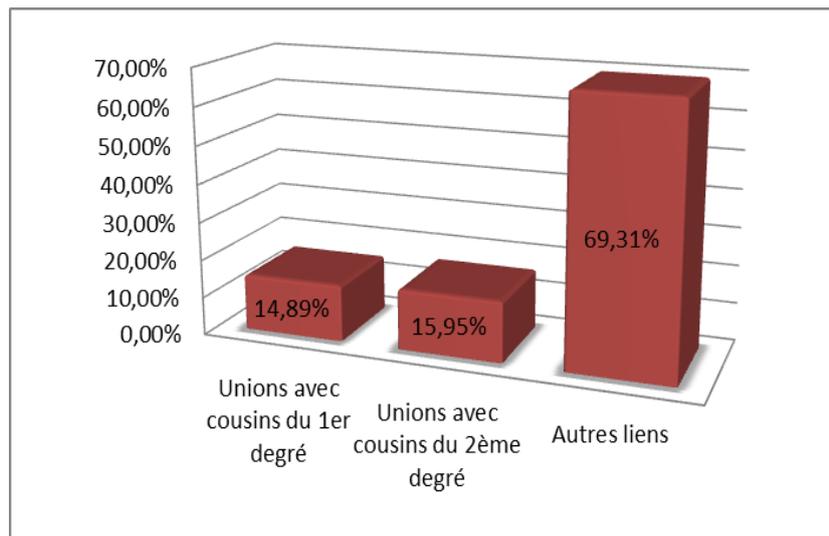


Figure 2: Niveau de la consanguinité dans la population de Msirda

Les résultats présentent un pourcentage de consanguinité élevé.

Le taux (14.89%) d'unions consanguines du 1^{er} degré renferme surtout les unions contractées entre les cousins paternels « union entre les enfants de deux frères » ; c'est le mariage préférentiel chez les habitants de la région (d'après les réponses données).

Les résultats de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille effectuée en 2002 (EASF-Algérie., 2003), indiquent qu'une femme sur trois a déclaré avoir un lien de parenté quelconque avec son conjoint; 22 % sont mariées à des cousins germains et 11 % à des conjoints présentant un autre lien de parenté.

Les Msirda sont en faveur des unions consanguines avec les cousins parallèles patrilatéraux, or l'enquête révèle que la consanguinité importante est celle dont le lien est lointain. Les unions avec cousins du 1^{er} degré et avec cousins du 2^{ème} degré sont comparables (14.89% et 15.95%).

Cette contrée n'échappe pas aux règles de consanguinité dans les pays méditerranéens puisque les unions consanguines contractées dans la région restent importantes (30.85%), ce taux demeure important par rapport aux pays arabes et méditerranéens.

Niveau de consanguinité à Msirda comparativement à l'échelle nationale

En Algérie, les mariages endogames étaient édictés par des considérations historiques, traditionnelles et économiques. Ils représentaient entre autre une précaution visant à diminuer les risques de ruptures et une stratégie dont le but est la conservation d'un héritage. Cependant on peut dire que depuis l'indépendance les mariages chez les

Algériens sont de plus en plus exogènes. En 2002, seulement le tiers des unions (33,3 %) est établi entre conjoints apparentés (EASF-Algérie., 2003).

A cet effet le niveau de consanguinité (30.85%) retrouvé chez la population de Msirda reste inférieur aux chiffres enregistrés par ces enquêtes.

Cependant, il est comparable à celui du Littoral de Tlemcen (Honaine). Il reste inférieur à la moyenne algérienne actuelle (le taux remonte à nouveau), qui est de 38.30% (FOREM⁽¹⁾., 2007) (Figure 3) et aux taux observés dans les Monts et hauts plateaux de Tlemcen, Tébessa, Ghardaïa, Aïn Defla, Béjaïa, Bouira, Boumerdès, Biskra et Annaba (Figure 4).

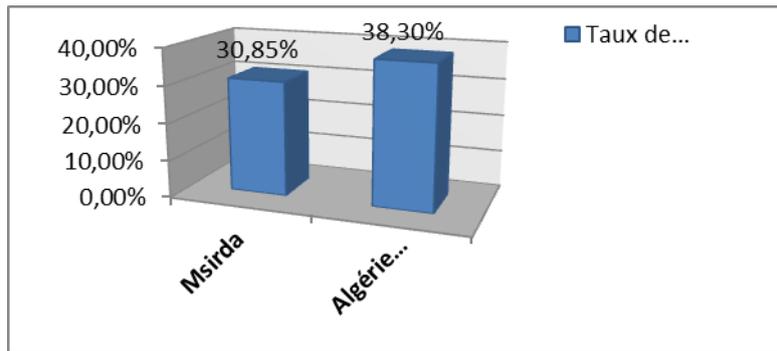


Figure 3 : Taux de consanguinité chez la population de Msirda comparé à celui de l'Algérie

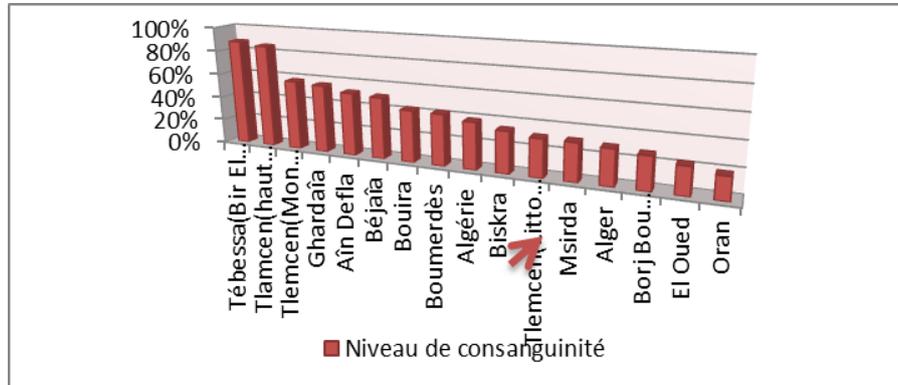


Figure 4: Niveau de consanguinité à Msirda comparativement à l'échelle nationale

Selon la (FOREM., 2007), les bouleversements sociologiques survenus au cours des 45 dernières années n'ont eu qu'un effet minime sur les liens de sang.

Les variables socioculturelles déterminantes de la consanguinité

Les caractéristiques socioculturelles d'une population et les contraintes environnementales auxquelles elle est soumise se reflètent sur le comportement matrimonial de ses composantes et, à travers la reproduction qui découle du mariage, sur sa structure génétique (Gueresi *et al.*, 2003).

La plupart des variables explicatives retenues fournissent des résultats significatifs.

Le niveau d'instruction

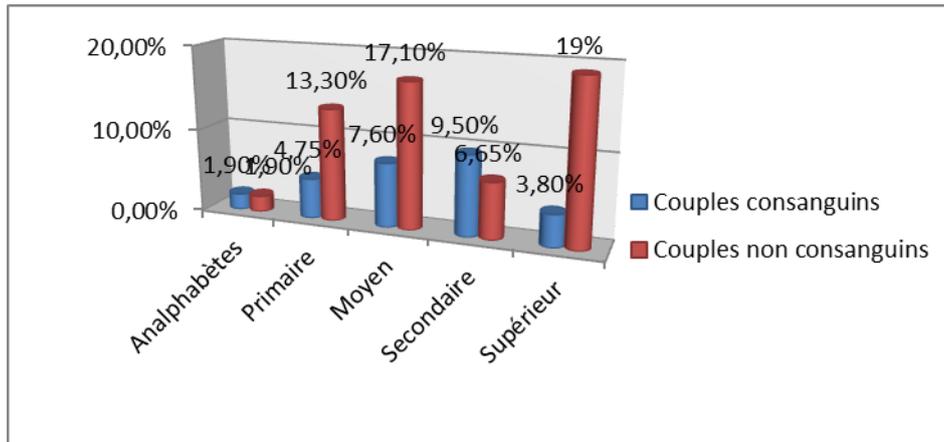


Figure 5: Niveau d'instruction en fonction de la consanguinité chez la population de Msirda

En faisant toujours intervenir la variable « consanguinité », on arrive à déduire une relation négative. La consanguinité est d'autant plus élevée que le niveau d'instruction est faible (Figure 6).

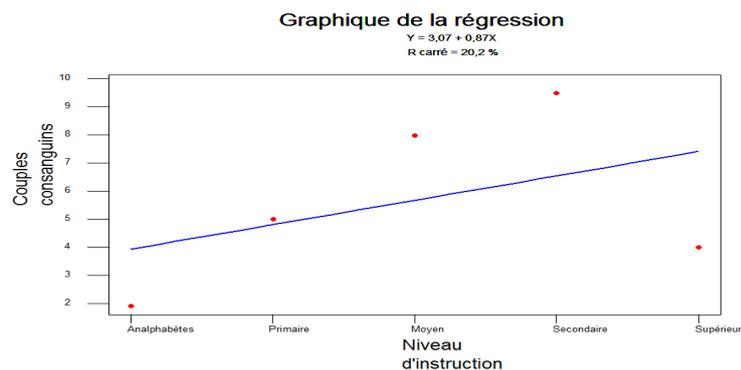


Figure 6 : Consanguinité et niveau d'instruction chez les couples (Analyse de la régression)

Le graphe représenté dans la (Figure 6) révèle l'importance de l'instruction dans le choix du conjoint. On remarque que la proportion la plus concernée par la consanguinité (celle qui se rapproche de la droite de régression) est celle ayant un niveau de scolarité primaire. On note bien que l'accès à l'enseignement supérieur chez les couples est remarquable. Cependant, la plupart des interrogés acquièrent un niveau secondaire.

Selon (Benhamadi., 1994), une femme sans instruction a au moins seize fois plus de risques de contracter une union consanguine.

Cela s'explique par le fait qu'une femme sans instruction ne connaît que ce que sa famille lui a dit et n'a pas de point de vue critique sur ces dires.

Sur le plan national, l'Enquête algérienne sur la santé de la famille 2002 (EASF, 2002) et l'Enquête algérienne sur la fécondité 1986 (ENAF : 1989) rapportent que l'élévation du niveau d'instruction exerce un effet réducteur du phénomène d'endogamie.

L'étude révèle que les individus ayant un niveau d'instruction plus ou moins important se marient moins dans leur clans ou plus précisément dans le cadre familial. La consanguinité est en relation négative avec le niveau d'instruction et elle est représentative surtout dans la catégorie « niveau primaire ».

Milieu de résidence des couples

Ce facteur présente un bon pouvoir discriminatoire entre les couples. Les interrogés habitent des milieux ruraux : (Arabouz) et (bab El assa). La (Figure 7) donne la répartition, en % des couples dans les deux classes de lieu de résidence. Il est à signaler que le milieu de résidence ici signifie le milieu de résidence des couples au moment de l'enquête.

Les résultats illustrés montrent que le village d'Arabouz renferme 70.76% de mariages apparentés, contre 25.71% seulement de mariages non consanguins.

Un peu plus loin vers le sud, plus précisément à Bab el Assa, 64.28% des mariages sont consanguins, 29.23% sont des mariages non apparentés.

Le niveau de consanguinité reste élevé dans les deux villages, ce qui explique le résultat précédent (30.83% dans toute la région).

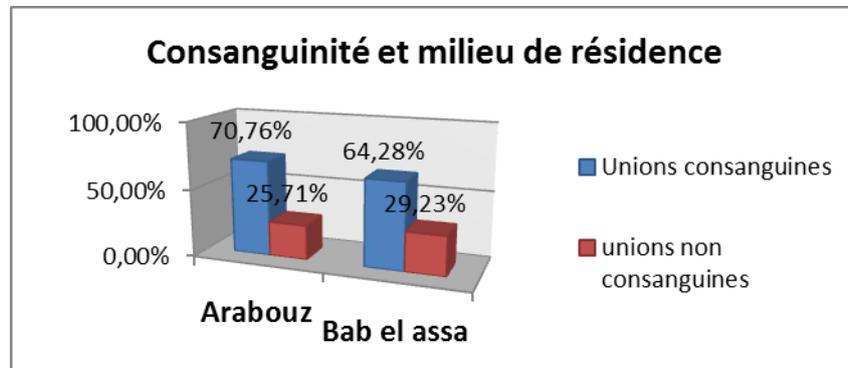


Figure 7: Consanguinité et milieu de résidence

Selon la figure 7, le niveau de consanguinité est rapproché dans les deux milieux de résidence étudiés, cette pratique matrimoniale est privilégiée un peu par tout (dans le Nord « Arabouz » ou dans le sud « Bab El assa) de la région étudiée. En 1986, selon les résultats de L'ENAF (Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité), les mariages au sein de la parentèle étaient plus fréquents à la campagne qu'en ville, soit 34% contre 27% (Louadi., 2008).

En 2007, l'étude de terrain menée par la fondation nationale pour la promotion de la santé et du développement de la recherche « Forem » à travers 12 wilayas, montre que les zones rurales enregistrent le pourcentage le plus élevé de ce genre de mariage.

Nos résultats concordent plus ou moins avec ceux retrouvés en Algérie et dans les pays Méditerranéens, mais finalement, l'introduction de la variable du milieu de résidence ne permet pas, par contre, de tirer des conclusions solides.

L'Age féminin au premier mariage et consanguinité

Les résultats obtenus (Figure 8) montrent que les mariages consanguins à Msirda sont fréquents dès l'âge (moins de 18ans) chez le sexe féminin par rapport aux mariages non consanguins dans ce même intervalle. La fréquence des unions consanguines demeure spectaculaire concernant la tranche d'âge (18-22ans) et est peu fréquente chez la tranche d'âge (29 et plus).

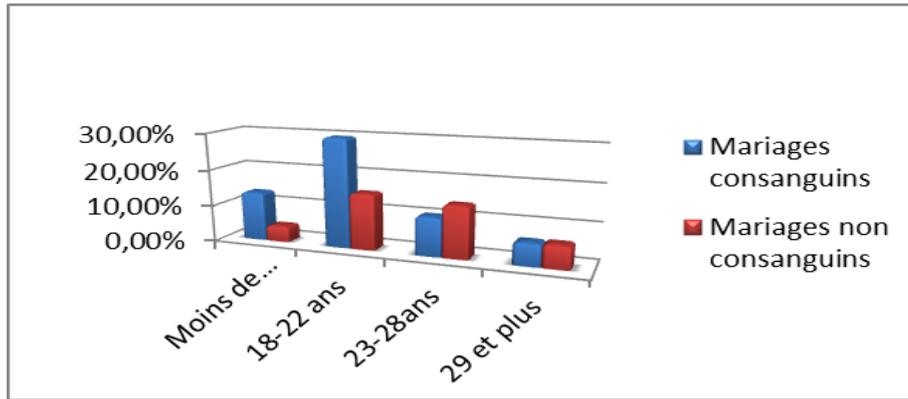


Figure 8: Age au premier mariage (chez le sexe féminin) en fonction de la consanguinité (les couples étudiés)

Par ailleurs, l'âge au premier mariage féminin (tardif) ; (29 ans et plus) chez cette population n'est pas significatif. On peut suggérer que le niveau d'instruction élevé peut avoir un impact sur l'âge au premier mariage. Ce dernier influe sur le choix du conjoint.

L'âge du premier mariage est aussi un facteur discriminant. Selon (Benhamadi., 1994), les femmes qui se marient au jeune âge, multiplient par 5.25 leurs chances de se marier à un parent par rapport à celles qui se marient plus tardivement.

L'étude montre que l'âge au premier mariage reste un facteur déterminant puisque 13.45% de la population féminine enquêtée s'est mariée à un âge inférieur à 18ans et 29.80% qui représente le taux le plus élevé des mariages consanguins est enregistré dans un intervalle de (18-22ans). De ce fait l'âge féminin au premier mariage est en relation négatif avec le niveau de consanguinité chez les couples consanguin comme le montre l'analyse de la régression (Figure 9).

Nos résultats concordent avec ceux de (Louadi., 2008) qui montre dans son article sur la transition démographique en Algérie, que l'âge au premier mariage dans la parentèle représente un facteur de différenciation déterminant puisque les proportions enregistrées selon les résultats de L'ENAF (Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité) étaient respectivement de 3% quand la femme était mariée à 21 ans ou plus, et 36 % en cas de mariage avant 18 ans.

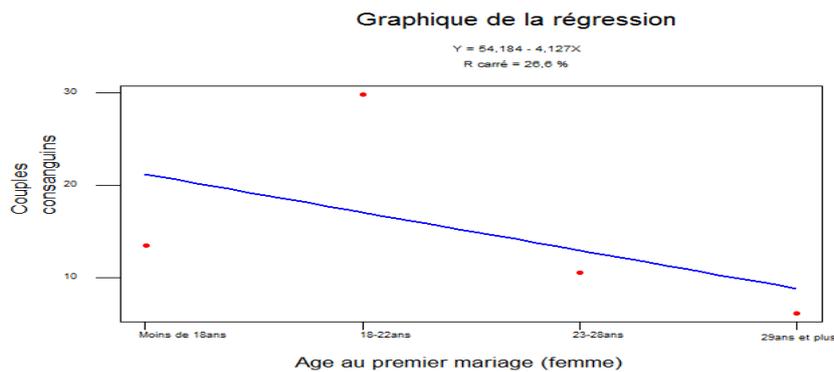


Figure 9 : Age féminin au premier mariage et consanguinité (analyse de régression)

Analyse socio-anthropologique du mariage consanguin chez la population de Msirda

L'étude dévoile certaines attitudes des individus interrogés vis-à-vis des liens de parenté et de consanguinité.

1- Préférence pour les mariages consanguins

Les résultats obtenus sont représentés dans la (Figure 10).

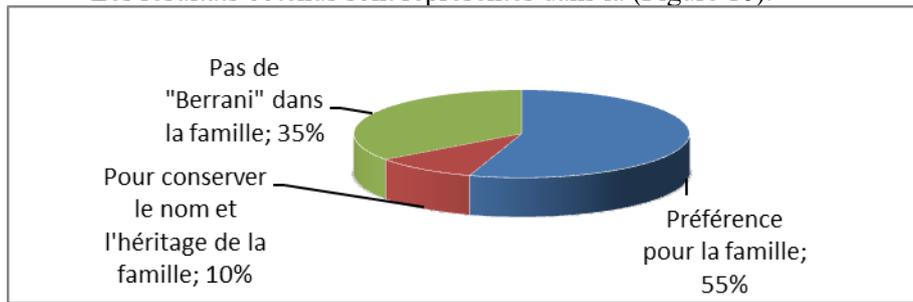


Figure 10 : Raisons de préférence pour les mariages consanguins à Msirda

Les raisons de préférence pour les mariages consanguins sont nombreux chez les msirda, mais ils optent tous, selon les réponses obtenues, pour des raisons classiques telles que : conservation de l'héritage au sein de la famille, sécurité familiale, conserver l'esprit de la généalogie et la pureté du sang. Ils cherchent primordialement à préserver le lien de sang, et secondairement à maintenir leur patrimoine au sein de la famille car ils ne veulent pas partager leurs biens avec d'autres personnes étrangères. Cela, peut s'étendre jusqu'aux groupes ethniques : Les Msirda Fouaga et les Msirda Thata préfèrent s'épouser dans le même groupe.

Selon les msirda, s'épouser dans la parentèle implique aussi l'assurance d'une bonne relation entre la mariée et les beaux parents. Dans ce cas, ils se connaissent déjà et viennent du même milieu puisqu'ils sont de la même famille ; ils ne risquent pas d'y avoir de discordes familiales. Ce qui assure au couple une stabilité dans le mariage. Leur entente sera meilleure car ils possèdent la même culture et les mêmes croyances.

2- Le mariage avec un apparenté et l'arrangement avantageux

38% des questionnés sont pour cet arrangement avantageux alors que 62% ne le sont pas (Figure 11).

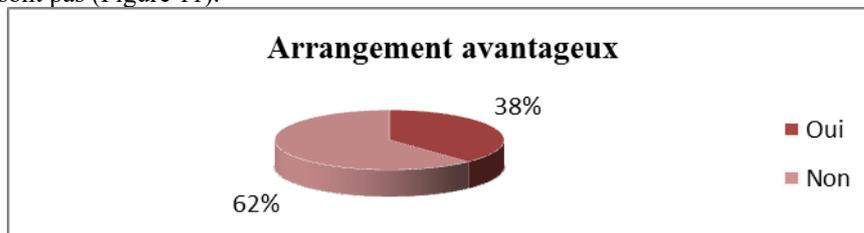


Figure 11: Le mariage avec un apparenté ne constitue pas un arrangement avantageux pour les Msirda

Ces résultats reflètent clairement l'attitude socio-anthropologique des Msirda vis-à-vis des mariages consanguins ; ils préfèrent la conservation de l'honneur, de l'esprit de la généalogie et de la pureté du sang. Certains individus interrogés ont évoqué le risque de maladies héréditaires lié à la consanguinité, ce qui a pu augmenter la fréquence des réponses négatives obtenues.

3- Préférence pour les cousins paternels ou maternels

Selon les résultats présentés dans la (Figure 12), 71% des interrogés ont opté pour un mariage avec le cousin paternel, 29% seulement ont préféré les cousins maternels.

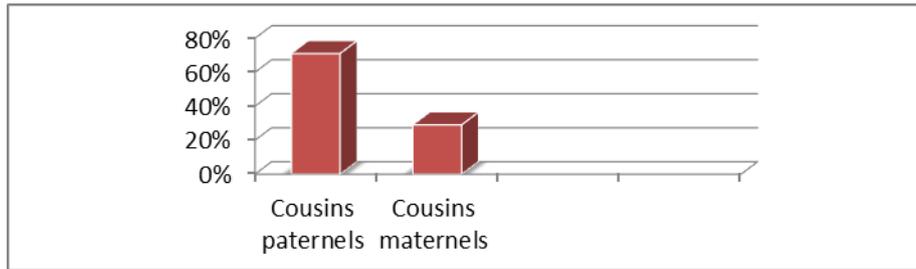


Figure 12: Les Msirda préfèrent les cousins paternels (pour le maintien de l'héritage)

Le mariage entre cousins est relativement fréquent dans les populations méditerranéennes, en particulier musulmanes. Cette question est bien connue chez les anthropologues, qui parlent de mariages entre « cousins parallèles », quand se marient le fils et la fille de deux frères ou de deux sœurs, et de « cousins croisés » quand se marient ceux d'un frère et d'une sœur, le mariage des enfants de deux frères étant préférentiel dans ces populations (Lévy., 1994).

Nos résultats sont aussi en harmonie avec les travaux de :

(Conte., 1987) : en réalité, dans les sociétés arabes, toutes les catégories de cousins s'épousent entre elles, bien que le mariage entre les cousins parallèles patrilinéaires soit reconnu par le « mariage arabe » ;

(Chelhod, 1965) : Dans le monde arabo-musulman, la pratique de ce type de mariage est bien présente et remonte à des siècles. Il suffit de revenir, pour s'en convaincre, sur l'origine et l'usage fort ancien de la notion de «Bint el âam» dans le patrimoine littéraire arabe et sur le droit de préemption déclarée du cousin paternel ;

(Benhamadi., 1994) : Ce type de mariage « mariages consanguins » est d'autant plus important et répandu qu'il concerne, en premier lieu, cousins germains de premier degré.

Les Msirda préfèrent les cousins paternels plus que les cousins maternels dans le cadre d'un mariage consanguin. La population en question n'échappe donc pas aux sociétés arabo-musulmanes pratiquant ces rituels et traditions ancrées depuis des années.

3- L'intervention des parents dans le choix matrimoniale de leurs enfants

Ce comportement matrimonial trouve ses répliques aussi, dans l'intervention des parents lors du choix du futur conjoint. En effet, les parents, convaincus de la réussite de leur mariage tendent à le reproduire au niveau de leurs enfants. Cependant les réponses affirmant cette intervention sont de l'ordre de 35% chez les interrogés contre 55% qui ne l'attestent pas, le reste (12%) est sans opinion (Figure 13).

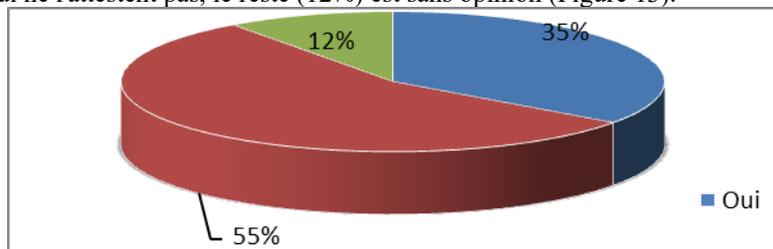


Figure 13: L'intervention des parents dans le choix matrimonial de leurs enfants

Selon ces résultats, les couples peuvent subir l'influence de leurs parents qui veulent exercer un contrôle sur le choix du conjoint. En réalité la proportion obtenue (55%) des réponses négatives concernant l'influence des parents sur le choix de leurs enfants est en contradiction avec la réalité des Msirda et surtout avec les résultats de la comparaison intergénérationnelle du niveau de consanguinité (les gens ne disent pas toujours ce qu'ils pensent réellement). La proportion des réponses positives (35%) reste élevée, et la famille des Msirda dans cette tranche ne laisse pas le choix aux mariés et impose leur choix. Plusieurs raisons expliquent ce comportement de la part des parents (le maintien de l'héritage, sécurité familiale...etc).

4- Le mariage consanguin et le risque de tares génétiques chez la progéniture

35% des Msirda interrogés répondent: "oui" et ne donnent pas de raisons tandis que 43% répondent: "non" et argumentent leurs réponses par le fait que c'est une pratique enracinée depuis des générations dans leurs contrée. Les 22% qui restent ne donnent aucun opinion (Figure 14).

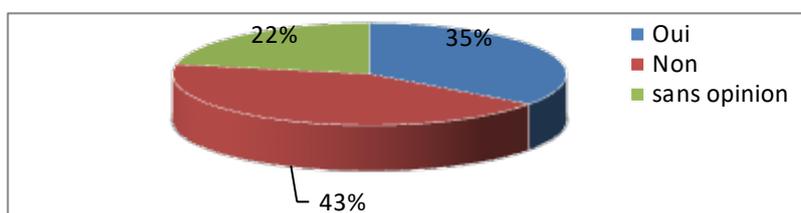


Figure 14: Mariage avec apparenté et risque de maladies héréditaires

La proportion (35%), affirmant que le fait d'épouser un apparenté constitue un risque pour la descendance, ne s'y connaît pas vraiment, des risques majeurs de la consanguinité. Elle ne donne que deux exemples de maladies génétiques : le mongolisme et (l'handicap). Ces deux maladies citées par les interrogés constituent 65% des réponses affirmatives. Les 25% restants ne donnent pas un nom ou un type de maladie.

Conclusion

Cette étude dévoile quelques points majeurs de l'aspect socio culturel et anthropologique des mariages consanguins à Msirda :

- La part des parents dans la réalisation de ce type d'unions n'est pas négligeable.
- Le mariage consanguin à Msirda semble être un instrument de renforcement de la relation entre les frères.
- Les unions consanguines semblent bien ancrées dans la région de Msirda. Elles se maintiennent dans la société malgré la modernisation.

En effet, la population de Msirda ne fait pas exception aux populations arabo-musulmanes quant à la pratique de la consanguinité. A l'instar de ces populations, le niveau de la consanguinité dans notre population est moyennement élevé. Toutefois, il reste inférieur à la moyenne algérienne.

Notre étude montre aussi qu'il existe parmi les couples formés une relation significative entre les facteurs étudiés (niveau d'instruction, l'âge au premier mariage)

et les mariages consanguins. Ainsi, Parmi les principales populations étudiées actuellement, les plus forts taux de mariages consanguins ont été associés à un faible statut socioéconomique, l'analphabétisme, et la résidence en milieu rural.

L'analyse socio-anthropologique du statut familial prouve que les mariages consanguins sont toujours fréquents à Msirda. De plus, cette pratique matrimoniale permet de faciliter la transmission d'un patrimoine ou de le rendre plus important. Elle apporte également un sentiment de sécurité par la connaissance intime de la situation morale, économique et culturelle des familles consanguines issues de Msirda.

Il s'agit en fait d'une des normes sociales les plus importantes. Valorisé traditionnellement, notamment pour les femmes, et religieusement, le mariage subit aujourd'hui toute une série de mutations qui bouleverseront, sans nul doute, tout l'équilibre de la société et de la famille en général.

Références bibliographiques

[1] **Baali, A (1994)**. Effet de la consanguinité sur la fertilité, la fécondité et la mortalité des enfants au Maroc. Bull, et Mém. de la Société d'Anthropologie de Paris, n.s. t. 6, p 155-162.

[2] **Bedrouni M (2005)**. La nuptialité algérienne : variation dans le temps et l'espace. Université Saad Dahleb, Blida, Algérie. XXV Congrès International de la Population (Poster N°1405).

[3] **Ben M'rad, L., Chalbi, N (2004)**. Le choix matrimonial en Tunisie est-il transmissible?. Antropo, 7, 31-37.

[4] **Benhamadi B (1994)**. Les ménages consanguins au Maroc: Caractéristiques et déterminants. "Ménages, familles, parentèles et solidarité dans les populations Méditerranéennes". Colloque de Arenjuez.

[5] **Chalbi N (1997)**. Unions consanguines et développement dans le Nord de la Tunisie: analyse comparative et évolution? XXIII° Congrès Général de la Population; U.I.E.S.P. Beijing.

[6] **Chelhod J (1965)**. Le Mariage avec la Cousine Parallèle dans le Système Arabe. L'Homme V, (3-4), pp. 113-173.

[7] **Conte E (1987)**. Alliance et parenté élective en Arabie ancienne. Éléments d'une problématique. In: L'Homme, tome 27 n°102. pp. 119-138.

[8] **EASF-Algérie (2003)**. Enquête algérienne sur la santé de la famille 2002. Rapport préliminaire. Office National des statistiques (ONS)-Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière-Ligue des États arabes. Alger, 75 p.

[9] **ENAF-Algérie (1989)**. Enquête nationale algérienne sur la fécondité 1986. Centre national d'études et d'analyse pour la planification (CENEAP), Alger, 319 p.

[10]Forem (2007). EL Watan (le quotidien indépendant). Edition du [19 septembre](#).

[11]Freire-Maia, N. et ELISBOA T (1984). Inbreeding Effects on Morbidity. A Review of the World Literature. American Journal of Human Genetics, 18, pp. 391-400.

[12]Girard A (1964). Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France. Paris, Presses Universitaires de France, 203 p., (Institut national d'Etudes démographiques. Travaux et Documents, 44).

[13]Gueresi, Paola, Martuzzi-Veronesi, Fosca, Biondi, Gianfranco & Pettener, Davide (2003). Structure matrimoniale et isonymie dans des populations alpines in Gilles Boëtsch & al. (éds.), *Permanences et changements dans les sociétés alpines, états des lieux, perspectives de recherche*, Aix-en-Provence, Edisud, p. 141-158.

[14]Hoben, A. D., Buunk, A. P., Fincher, C. L., Thornhill, R., and Schaller, M (2010). On the adaptive origins and maladaptive consequences of human inbreeding: Parasite prevalence, immune functioning, and consanguineous marriage. *Evolutionary Psychology*, 8(4): 658-676.

[15]Khlaf M (1988). Consanguineous marriage and reproduction in Beirut, Lebanon. *Am. J. Hum.Genet.*, 43 (2), 188-196.

[16]Lévi-Strauss Cl (1968). *Les structures élémentaires de la parenté*,

La Haye/Paris, Mouton.

[17] Louadi T (2008). Ménages, familles et transition démographique en Algérie. RRES, F:B.Département de démographie Faculté des sciences sociales. Université d'Oran Es-sénia

[18]Ruffié J, Cabannes R, Larrouy G (1962). Étude hémotypologique des populations berbères de M'Sirda-Fouaga (Nord-Ouest Oranais). *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, , Volume 3, Numéro 3. p. 294 – 314.

Note :

- 1- La Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche